

PASS'PERMIS PAR LA VILLE DE DENAIN

La municipalité de Denain a mis en place le dispositif Pass permis qui permet de faire financer son permis de conduire à hauteur de 80% (apprentissage du code de la route* et 20h de conduite) en contrepartie 80h de bénévolat. Pour en bénéficier, vous devez :

Être domicilié à Denain dans l'année (hors résidence scolaire et universitaire)

Être âgé de 18 ans à la date de dépôt du dossier de candidature

Avoir la nécessité de passer le permis pour consolider un projet professionnel

Du début à la fin, le bénéficiaire sera accompagné d'un référent y compris dans ses démarches professionnelles futures. Retrait du dossier et informations supplémentaires auprès de la mairie. passpermis@ville-denain.fr

<https://www.ville-denain.fr/Economie-et-emploi/Emploi/Pass-Permis>

Mairie de Denain:

120 rue Villars

59220 - Denain

<https://www.ville-denain.fr/>